

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 27 MARS 2017**

**N°: 54/17**

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept du mois de mars  
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU  
RHONE  
ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

\*\*\*\*\*

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE  
-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE  
Communes d'Alleins, Aurons,  
Berre-l'Etang, Charleval,  
Eyguières, la Barben, la Fare-  
les-Oliviers, Lamanon, Lançon  
Provence, Mallemort,  
Pélissanne, Rognac, Saint-  
Chamas, Salon-de-Provence,  
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch  
B.P 274  
13666 Salon de Provence Cedex

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
Florian BRUNEL

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 21 mars 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

**Etaient présents à cette Assemblée :**

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Eric BRUCHET, Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérengère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, David YTIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Monique BUNTZ, donne pouvoir à Philippe GINOUX, Chantal CLISSON donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO, donne pouvoir à Eric BRUCHET, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à Marie-France SOURD, Patricia HEYRAUD, donne pouvoir à Olivier DENIS, Denis HOARAU donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Corinne JIMENEZ donne pouvoir à Pierre CHOUZY, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT donne pouvoir à Michel MILLE, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise Fernandez, Michel ROUX donne pouvoir à David YTIER, Philippe VERAN donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Mourad YAHIAI donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL,

**Etaient absents et excusés à cette Assemblée :**

Christophe AMALRIC, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

Date publication/affichage :

**07 AVR. 2017**

**NOMBRES DE MEMBRES**

| EN EXERCICE | PRESENTS | AYANT PRIS PART A<br>LA DELIBERATION |
|-------------|----------|--------------------------------------|
| 61          | 41       | 54                                   |

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-54-17-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2017  
Date de réception préfecture : 07/04/2017

**Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.**

☐ N°10/17 : Conventions de prestation de service – Animation ludique et pédagogique autour de la construction en KAPLA – ALSH Les Tout Chatou - Evénements KAPLA  
Montant : 600 € TTC

☐ N°11/17 : MAPA de prestations intellectuelles pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des locaux du centre de transfert des déchets de Salon de Provence - RESERVOIR ARCHITECTURE  
Montant : 19 600 € HT

☐ N°12/17 : Convention de mise à disposition de locaux municipaux, du mobilier et de matériel pédagogique à destination de l'Espace Jeunes et du Point Information Jeunesse - Commune de Mallemort  
Mise à disposition gratuite

☐ N°13/17 : MAPA de prestations de service – Maintenance des bacs roulants sur le Territoire du Pays Salonais - CONTENUR  
Montant : 142 923,20 € HT

☐ N°14/17 : Convention de prestation de services pour l'organisation d'animations ludiques et sportives au centre de vacances « les Cytises » à Seyne les Alpes - Association SPORT CONCEPT  
Montant : 700 € TTC

☐ N°15/17 : Convention de prestation de service Hotspot Wifi au Centre de Vacances Les Cytises - NOODO  
Montant : 178,80 € HT

☐ N°16/17 : MAPA de travaux par lots séparés - Mise aux normes de sécurité des ouvrages d'adduction en eau potable et d'assainissement des eaux usées du Territoire du Pays Salonais  
Lot n°2 : Installation de systèmes de fermeture automatique des bouteilles de chlore - OTV Sud Afrique  
Lot n°3 : Electricité (mise en place d'inverseur de source) - ECOTEC SARL  
Montants:  
- Lot n°2: 36 663,00 € HT  
- Lot n°3: 26 448,53 € HT

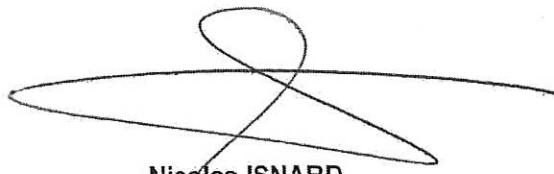
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-54-17-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2017  
Date de réception préfecture : 07/04/2017